

Département de l'EURE
Arrt des ANDELYS
COMMUNE DE
NEAUFLES-ST-MARTIN
27830 (EURE)

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE N°51

ARRETE D'AUTORISATION POUR UNE MANIFESTATION

Le Maire de NEAUFLES SAINT MARTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales (article L2212-2)

Vu le code de la sécurité intérieure, articles L 211-1 et suivants

Vu l'article L 332-1 du code du sport

Vu les articles R 211-22 à R 211-26 du code de la sécurité intérieure

Vu l'intérêt général,

ARRETONS

Article 1er: Par le présent arrêté, Madame le Maire autorise l'association « NEAUFLES ANIM' » représentée par Madame Claudine SANGLIER à organiser la fête communale en date du 5 juillet 2025.

Article 2: Dans le cadre de cette manifestation, Madame la Présidente de l'association de « NEAUFLES ANIM » est autorisée à vendre des boissons de 12h00 à 00h00 des groupes 1 et 3 à savoir :
- boissons du premier groupe: les boissons sans alcool ou les jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieures à 1,2 degré d'alcool;
- boissons du troisième groupe: vin, bière, cidre, poiré, hydromel, auxquelles sont joints les vins doux naturels, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1,2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur.

Article 3: Hormis pour la retraite aux flambeaux, l'association « NEAUFLES ANIM' » organisera les manifestations sur la place de la mairie et le terrain communal en respectant les consignes de sécurité prévues dans la déclaration faite à la sous-préfecture et en utilisant uniquement les compteurs électriques mis à sa disposition.

Article 4 : Ampliation sera adressée :
- La Gendarmerie de Gisors, 37 route de Rouen, 27140 GISORS
- La préfecture de l'Eure, Boulevard Georges Chauvin, 27000 EVREUX

Fait à Neaufles Saint Martin, le 26 mai 2025

Le Maire,
Sonia MIKOLAJCZYK

